

Le Président directeur général

Décision n°2021/ 41 /PDG Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 30 octobre 2018 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1^{er} : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction régionale des Hauts-de-France**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Peggy BOURDIN	Directrice régionale	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Liquider et ordonnancer les aides - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle
Alain WAGRET	Directeur régional délégué	- Signer les actes relatifs à la gestion de la trésorerie d'intervention - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires - Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôlés
Fabien BEYRIA	Chef du service administratif et financier	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale
Christophe LE-BIVIC	Responsable administratif et financier	- Certifier toute pièce de dépense et de recette
Bérénice GOKCEN	Responsable administrative et financière	- Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement
Olivia BOURGEOIS	Cheffe du service formation professionnelle et emploi	<i>Dans leur domaine de compétence :</i> - Liquider et ordonnancer les aides - Signer les actes relatifs à la gestion de la trésorerie d'intervention
Sylvain BRESSON	Chef du service agriculture, pêche et environnement	- Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Alain FAVENNEC	Chef du service adjoint formation professionnelle et emploi	<i>En cas d'empêchement de leur supérieur hiérarchique direct, dans leur domaine de compétence :</i> - Liquider et ordonnancer les aides - Signer les actes relatifs à la gestion de la trésorerie d'intervention
Anne-Sophie MARCEAU	Cheffe du service adjoint agriculture, pêche et environnement	- Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Christian LUCAS	Chef de secteur, service formation professionnelle et emploi	En cas d'empêchement de leur supérieur hiérarchique direct, dans leur domaine de compétence et pour leur site respectif : - Liquider et ordonnancer les aides - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Nathalie DELVAL	Cheffe de secteur, service formation professionnelle et emploi	
Frédéric DELAUNAY	Chef de secteur, service formation professionnelle et emploi	
Sybille GANTOIS	Cheffe de secteur, service formation professionnelle et emploi	
Evelyne DUMONT	Cheffe de secteur, service formation professionnelle et emploi	
Didier DE CUBBER	Chef du service des contrôles agricoles	Dans leur domaine de compétence et pour leur site respectif : - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Jean DELPLACE	Chef du service des contrôles agricoles	
Philippe PETIT	Adjoint du Chef de service des contrôles agricoles	En cas d'empêchement de leur supérieur hiérarchique direct, dans leur domaine de compétence et pour leur site respectif :
Adrien LELIEVRE	Adjoint du Chef de service des contrôles agricoles	- Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la Direction régionale des Hauts-de-France, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Peggy BOURDIN	Directrice régionale	- Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire
Alain WAGRET	Directeur régional délégué	- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire En cas d'empêchement du Directeur régional : - Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Fabien BEYRIA	Chef du service administratif et financier	- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire
Olivia BOURGEOIS	Cheffe du service formation professionnelle et emploi	En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional délégué, dans leur domaine de compétence :
Sylvain BRESSON	Chef du service agriculture, pêche et environnement	- Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Didier DE CUBBER	Chef du service des contrôles agricoles	- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence
Jean DELPLACE	Chef du service des contrôles agricoles	
Christian CARTON	Chef du service informatique valorisation de données	- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional délégué, dans son domaine de compétence : - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence
Christian LUCAS	Chef de secteur, service formation professionnelle et emploi	- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional délégué et de leur supérieur hiérarchique, dans son domaine de compétence : - Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence
Nathalie DELVAL	Cheffe de secteur, service formation professionnelle et emploi	
Frédéric DELAUNAY	Chef de secteur, service formation professionnelle et emploi	
Sybille GANTOIS	Cheffe de secteur service formation professionnelle et emploi	
Anne-Sophie MARCEAU	Cheffe du service adjoint agriculture, pêche et environnement	
Evelyne DUMONT	Chef de secteur, service formation professionnelle et emploi	
Alain FAVENNEC	Chef du service adjoint formation professionnelle et emploi	
Philippe PETIT	Chef du service adjoint des contrôles agricoles	
Adrien LELIEVRE	Chef du service adjoint des contrôles agricoles	
Christophe LE-BIVIC	Responsable administratif et financier	
Bérénice GOKCEN	Responsable administrative et financière	- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.
Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges, le 12 février 2021

Le Président directeur général



Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Ampliation :

M. l'Agent Comptable

Copies :

Mme Peggy BOURDIN

M. Alain WAGRET

M. Fabien BEYRIA

M. Christophe LE-BIVIC

Mme Bérénice GOKCEN

Mme Olivia BOURGEOIS

M. Sylvain BRESSON

M. Alain FAVENNEC

Mme Anne-Sophie MARCEAU

M. Christian LUCAS

Mme Nathalie DELVAL

M. Frédéric DELAUNAY

Mme Sybille GANTOIS

Mme Evelyne DUMONT

M. Didier DE CUBBER

M. Jean DELPLACE

M. Philippe PETIT

M. Adrien LELIEVRE

M. Christian CARTON

DRH

DFJL